

Déclaration intersyndicale du 13/06/2019

Madame la Directrice académique,

Aujourd'hui jeudi 13 juin est le jour de l'ouverture de la Commission Mixte Paritaire qui examine le projet de loi Blanquer pour l'école.

Les mobilisations du 1er degré, qui ont associé enseignant-es et parents d'élèves sur tout le territoire depuis le 19 mars dernier, ont conduit à une 1ère victoire : les EPSF, contre lesquels les organisations syndicales étaient unanimement opposées, sont retirés de la Loi Blanquer, alors même que ce ministre n'écoute personne depuis deux ans.

Pour autant, d'autres articles de la loi ont été maintenus, amendés ou ajoutés, avec au final un texte qui dessine un avenir inquiétant pour l'école et ses personnels.

Nous ajoutons que :

- La circulaire de rentrée met tout le monde au pas, les enseignant-es, les formateurs et jusqu'aux IEN qui sont appelés à transformer les enseignant-es en exécutants dociles d'une politique néfaste pour tous les élèves. Après l'apprentissage de la lecture en cycle 2, c'est la maternelle qui est particulièrement visée, mais aucun niveau n'est épargné.

- Le mouvement du 1er degré est saccagé dans tous les départements, compromettant gravement la rentrée dans les écoles. Nous devons dénoncer ce choix ministériel pour ce qu'il est : une méconnaissance doublée d'un profond mépris pour le 1er degré, dans la droite ligne de la destruction du paritarisme de la réforme de la fonction publique.

Localement, malgré le travail acharné des services départementaux, nous avons constaté de nombreuses erreurs ou anomalies dans les documents de travail. Nous savons que d'autres anomalies n'ont pas pu être repérées lors de nos vérifications, faute de temps. En l'état, le mouvement ne peut recevoir notre approbation.

Nous refusons de participer à la CAPD de ce jour, elle ne pourra se tenir faute de quorum.

Toutes ces raisons conduisent aujourd'hui le SNUipp FSU21 et le SE UNSA à participer à l'appel national de grève et de mobilisations.

Des demandes de corrections transmises mardi 11 juin n'ont pas été prises en compte, de nouvelles anomalies apparaissent dans les derniers documents transmis. Nous pensons qu'il est nécessaire d'avoir de nouveaux temps d'échanges et de préparation avant de pouvoir réunir la CAPD.